

CAHIER DES CHARGES PARTICULIER POUR L'ORGANISATION D'ÉPREUVES DE TRIAL 4X4

RAPPEL

Pour les Finales Nationales, le seul organisateur reconnu par le Comité Directeur National UFOLEP est le Comité Départemental. L'organisation technique et sportive est confiée à une association ou à une commission technique. L'ensemble de la compétition se déroule sous le contrôle et la direction de la Commission Nationale Sportive Sports Mécaniques Auto.

AVANT L'ÉPREUVE

1. sur un terrain homologué : toute demande d'autorisation de manifestations doit être adressée au préfet au moins deux mois avant le déroulement de la première manifestation ;
2. sur un terrain non homologué : toute demande d'autorisation exceptionnelle d'une manifestation doit être adressée au préfet au moins trois mois avant la date de la manifestation.

Nota : chaque préfecture peut prévoir des délais différents, se renseigner. Prévoir un délai supplémentaire pour instruction du dossier par l'instance départementale UFOLEP et pour contestations éventuelles.

Le dossier comporte :

1. Une demande précisant le nom et l'adresse de la personne ou de l'association organisatrice, la date et la nature de la manifestation, la désignation du terrain et l'emplacement cadastral ;
2. Le règlement de la manifestation visé par le comité départemental UFOLEP du lieu d'organisation (règlement particulier). Dans le cas où le département d'affiliation n'est pas le département où a lieu l'épreuve, prévoir d'informer les délégués des deux départements ;
3. L'engagement d'être titulaire pour la manifestation envisagée d'une assurance conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement Trial 4X4 UFOLEP ;
4. L'engagement de prendre à sa charge les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de la manifestation ;
5. Une notice descriptive du terrain, de tous les aménagements prévus pour la protection du public et des concurrents ;
6. Un plan de situation détaillé avec implantation des postes (PC course, secours, ...) et des zones ;
7. L'accord du(des) propriétaire(s) des parcelles utilisées ;
8. L'attestation de présence d'un médecin ;
9. L'attestation de présence d'ambulance(s) ;
10. L'attestation de présence de secouristes ;
11. Lettre au directeur de l'hôpital le plus proche ;
12. Les coordonnées de la personne désignée comme « organisateur technique » par l'organisateur de la manifestation qui est chargée de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité sont respectés ;
13. Le nombre approximatif de spectateurs attendus à cette manifestation.

Dans un même temps, il faut déposer auprès d'un assureur, un dossier complet de la manifestation.

Pour les épreuves nationales : se référer à l'échéancier du cahier des charges collectif du national. De plus, chaque année la CNS fait paraître dans Cont@ct l'échéancier et les modalités des sélections.

Le dossier envoyé aux pilotes devra comprendre :

- le règlement particulier de l'épreuve ;
- le planning du week-end ;
- le bulletin d'engagement à la compétition (penser qu'il devra vous être retourné 15 jours avant l'épreuve) ;
- le plan d'accès ; un plan de situation, un descriptif du terrain ;
- la liste des lieux d'hébergement.

APRÈS L'ÉPREUVE

Le rapport de clôture est rédigé par le Directeur de course en relation avec l'organisateur.

Le classement est transmis avec le rapport de clôture :

- au délégué départemental ;
- à l'assurance ;
- au membre de la CNS Sports Mécaniques Auto responsable de l'activité ;
- à l'UFOLEP Nationale.

TERRAIN

Le terrain devra comporter :

1. Un parc coureur :

Il est matérialisé et interdit au public. Il comprend un point d'eau minimum obligatoire, des toilettes décentes obligatoires, une douche conseillée. Il faut prévoir une superficie pouvant recevoir en moyenne de 50 à 60 concurrents avec les accompagnateurs et leur assistance.

2. Une enceinte spectateurs :

Tout en respectant les distances réglementaires entre les zones et le public, on ne perd pas de vue que le spectateur doit être privilégié sur le terrain, donc le respecter.

Le succès et l'avenir de votre organisation en dépendent.

Soignez l'accueil des spectateurs et des concurrents.

LES ZONES

Les zones doivent être suffisamment grandes pour laisser évoluer tous types de véhicules. Les organisateurs devront veiller à ce que le traçage des zones soit technique, privilégiant le franchissement et le pilotage en évitant tout danger excessif (porte en dévers en hauteur, marche extrême...).

DÉPANNAGE

- prévoir au minimum 2 véhicules de dépannage munis d'un système de lavage ;
- prévoir, si possible, un camion atelier.

EMPLACEMENTS

- prévoir une zone abritée (munie de tables et de chaises) pour accueillir les pilotes lors du contrôle administratif ;
- prévoir les rouleaux nécessaires aux contrôles des ponts libres ;
- prévoir une zone interdite au public pour les contrôles techniques ;
- prévoir également un parc fermé pour mise en parc des véhicules après le contrôle technique et à la fin de chaque manche en cas de réclamation ou de démontage après courses, à l'abri des regards des spectateurs ;

- prévoir un emplacement pour les secours (médecin, secouristes, ambulances), il sera conforme à l'arrêté préfectoral ;
- prévoir un lieu adapté pour un éventuel contrôle anti-dopage.

SONORISATION

Prévoir une sonorisation permettant de couvrir la zone publique et le parc pilote, elle devra être opérationnelle 1 heure avant le début des contrôles administratifs.

CONTRÔLES

Ils se feront aux horaires prévus dans le règlement particulier.

Le contrôle administratif est assuré par le responsable administratif de la CNS Sports Mécaniques Auto lors de la finale nationale, par le club ou le responsable du trophée pour les autres manifestations. On vérifie alors les droits d'engagement (vignettes), le forfait sécurité, la validité de la licence, le permis de conduire ou le C.A.A. (pour les jeunes 16/18 ans voir réglementation nationale), la confirmation d'engagement et les divers points du règlement particulier (badge, tickets, ...).

Le contrôle technique est sous la responsabilité du responsable technique de la CNS Sports Mécaniques Auto lors d'une finale nationale, d'un responsable technique (formé et reconnu) pour les autres manifestations. Ils sont tous les deux sous le couvert du directeur de course.

POINTAGE / RÉSULTATS

Une équipe de pointage (dans un endroit abrité des intempéries et du soleil) sera mise en place. Celle-ci sera sous la responsabilité de la CNS Sports Mécaniques Auto lors de la finale nationale, celle d'un responsable table de pointage (formé et reconnu) pour les autres manifestations.

Équipement à prévoir : électricité, tables, chaises, ordinateur, imprimante, photocopieuse et du papier en quantité suffisante.

Prévoir un panneau d'affichage sur lequel seront apposés l'autorisation préfectorale, le contrat d'assurance, le règlement particulier, les résultats des manches. Tous les renseignements utiles au bon déroulement doivent être accessibles à tous les participants.

ÉQUIPEMENT

Tous les postes de commissaires doivent être pourvus d'un extincteur, d'eau et du matériel nécessaire à la remise en état des zones (piquets, marteau, rubalise, ...).

DEVOIRS DE L'ORGANISATEUR

Dans un souci de respect des préconisations concernant la mise en œuvre des mesures en faveur du développement durable, l'organisateur se reportera au guide développement durable sur les manifestations sportives UFOLEP.

L'organisateur prévoit la restauration et l'hébergement de tous les officiels nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Pour la finale nationale, une participation financière est assurée par le Comité Directeur National par l'intermédiaire du Comité Directeur Départemental UFOLEP. L'organisateur doit déclarer sa billetterie, ses buvettes (mairie, impôts, spectacle) et la sonorisation musicale (SACEM).

A l'issue de la dernière manche, il organise une remise de prix correcte en respectant les règlements généraux UFOLEP.

Si une soirée est prévue sur le site, près du parc pilotes, le samedi soir de la finale nationale, elle devra se terminer à 2 heures du matin maximum.